

USAGES DE L'EAU

Restrictions en vigueur selon arrêté préfectoral
n° DDT-SGREB-2026-191 du 16/07/2026



La commune est classée en niveau de gravité

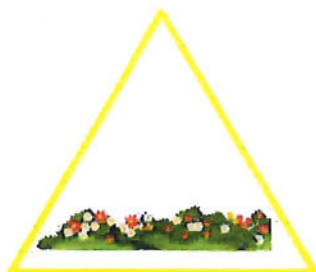
ALERTE



Sécheresse dans l'Eure-et-Loir – Mesures de restriction à respecter sur le territoire

ALERTE

Usages domestiques



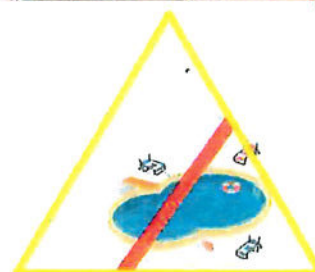
Interdiction d'arroser
les pelouses et les massifs
fleuris de 11h à 18h



Interdiction d'arroser
les espaces verts.
Adaptation pour les arbres et arbustes
plantés en plein terre depuis moins d'1 an
(arrosage autorisé de 18h à 11h)



Interdiction d'arroser
les jardins potagers
de 11h à 18h



Interdiction de remplir
les piscines privées
(de plus de 1m³) sauf remise à
niveau & premier remplissage sous condition



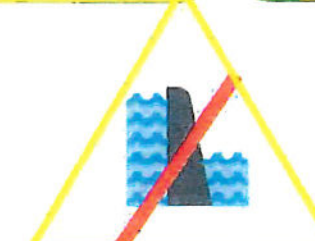
Interdiction de laver
les toitures, les façades
et les trottoirs



Interdiction de laver
les véhicules
à domicile



Fermeture
des fontaines
en circuit ouvert



Interdiction de toute
manœuvre d'ouvrage
influant le débit ou le
niveau de l'eau



Interdiction de
remplir et de vidanger
les plans d'eau

L'utilisation des réserves d'eaux pluviales ou d'une retenue non connectée au milieu naturel n'est pas concernée par ces restrictions.

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels
sur le site des services de l'État – **Arrêtés**

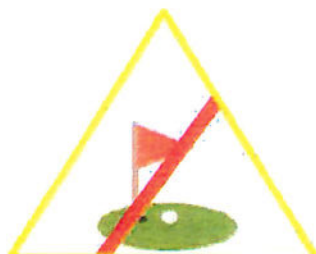
Sécheresse dans l'Eure-et-Loir – Mesures de restriction à respecter sur le territoire

ALERTE

Entreprise non agricole



Interdiction d'arroser les pelouses et les massifs fleuris de 11h à 18h



Interdiction d'arroser les Golfs de 8h à 20h. Tenue d'un registre de Prélèvement.



Interdiction d'arroser les terrains de sport entre 11h et 18h



Interdiction de remplir les piscines privées (de plus de 1m³) sauf remise à niveau & premier remplissage sous condition



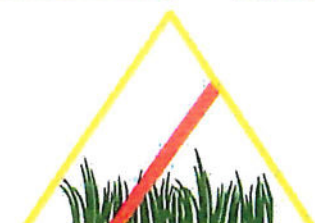
Interdiction de laver les toitures, les façades et les trottoirs sauf entreprise de nettoyage



Interdiction de laver les véhicules sauf avec matériel adapté chez un professionnel



Fermeture des fontaines en circuit ouvert



Interdiction d'arroser les espaces verts. Sauf pour les arbres et arbustes plantés depuis moins d'1 an (arrosage autorisé de 18h à 11h)



Interdiction d'arroser les pistes d'hippodromes et manèges équins sauf dérogation DDT

L'utilisation des réserves d'eaux pluviales ou d'une retenue non connectée au milieu naturel n'est pas concernée par ces restrictions.
Exploitation ICPE : reporter les opérations exceptionnelles consommatrices d'eau et génératrices d'eaux polluées.

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels sur le site des services de l'État – Arrêtés